



## ÉTABLISSEMENT

Métropole Nice Côte d'Azur  
(06)  
Direction Centrale des Achats  
et Marchés Publics  
45 rue Gioffredo  
06000 Nice

## AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

Métropole Nice Côte d'Azur (06), Pour le compte de la Ville de Nice 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364 Nice cedex 4, FRANCE. Tél. : +33 497134470. Courriel : dao@nicecotedazur.org. Code NUTS : FRL03.

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.e-marches06.fr>  
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.e-marches06.fr>

### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.e-marches06.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Par voie électronique à l'adresse : <http://www.e-marches06.fr>

### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

## Section II : Objet

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé :** 19V0866 PRESTATION DE NETTOYAGE DU PARC URBAIN DU RAY

**II.1.2) Code CPV principal**

90910000

**II.1.3) Type de marché**

Services

**II.1.4) Description succincte**

La présente consultation est lancée suivant la procédure : Appel d'offres ouvert - articles R.2124-2, R.2161-1 du Code de la commande publique. Ce marché concerne les prestations de nettoyage du parc urbain du Ray. La prestation est décomposée en ramassage des déchets, vidage des corbeilles et passage d'un nettoyeur haute pression.

**II.1.5) Valeur totale estimée**

**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

### II.2) DESCRIPTION

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

90910000 , 90900000 , 90522400

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Nice

**II.2.4) Description des prestations**

Accord-cadre à bons de commande

Montant mini : 30 000 € HT

Montant maxi : 100 000 € HT

**Durée (hors reconduction) : 12 mois**

**Début du marché : Au premier bon de commande.**

**A défaut d'émission de bon de commande au terme de la première année suivant la notification du marché, l'exécution du marché commencera à la première date anniversaire de la notification.**

**Le délai d'exécution de chaque prestation est indiqué dans le bon de commande ou le cas échéant dans le C.C.T.P.**

#### **II.2.5) Critères d'attribution**

Prix

#### **II.2.6) Valeur estimée**

#### **II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 48

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui**

**Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Nombre de reconductions éventuelles : 3**

#### **II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

#### **II.2.10) Variantes**

**Des variantes seront prises en considération : Non**

#### **II.2.11) Informations sur les options**

**Options : Oui**

**Description de ces options :**

Des modifications des marchés en cours d'exécution (dispositions des articles R.2194-1 à 9 du Code de la commande publique), et/ou des marchés complémentaires (dispositions de l'article R.2122-4 du Code de la commande publique) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence de l'article L.2123 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

#### **II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

#### **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non**

#### **II.2.14) Informations complémentaires**

### **Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

##### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

**Liste et description succincte des conditions :**

cf article 5.1.1 du Règlement de consultation

##### **III.1.2) Capacité économique et financière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

##### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

##### **III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

#### **III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

##### **III.2.1) Informations relatives à la profession**

##### **III.2.2) Conditions particulières d'exécution**

Conditions d'exécution sociale : (cf. article 10 du ccap) L'acheteur dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions des articles R.2113-12 à 16 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Il s'agira de leur réserver, pendant la durée d'exécution le volume de travail suivant : 70 heures.

##### **III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

##### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

**La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non**

### **Section IV : Procédure**

## IV.1) DESCRIPTION

### IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

### IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

### IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

### IV.1.5) Information sur la négociation

### IV.1.6) Enchère électronique

### IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

## IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

### IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

### IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Mardi 10 septembre 2019 - 14:00

### IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

### IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

### IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

mercredi 11 septembre 2019 - 09:00.

Lieu : A titre indicatif.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1/Adresses à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

uniquement par la plateforme : Courriel : dao.nicecotedazur.org adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

2/ Conditions de remise des plis cf. Article 7 du Règlement de Consultation.

### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Nice 18 AVENUE DES FLEURS - CS 61039 , 06050 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://www.nice.tribunal-administratif.fr>.

#### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

#### VI.4.3) Introduction des recours

Nous vous informons que vous pouvez introduire un référé précontractuel conformément aux dispositions de l'article L 551-1 du code de justice administrative dans un délai de onze jours à compter de l'envoi du courrier d'information au(x) candidat(s) non retenus(s) avant la conclusion du contrat. Vous disposez également d'un délai de recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois à compter de la réception du courrier d'information au(x) candidat(s) non retenus(s) conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Vous pouvez enfin exercer un recours contre la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution. L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Nice

#### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

11 juillet 2019